

**Directeur général – Directeur des publications**

Dr Alain Trébucq (6903)  
atrebucq@jbbsante.fr

**Directeur du marketing**

Alain Provenchère (6905)  
aprovenchere@jbbsante.fr

**Rédacteur en chef**

Florence Marechaux (6927)  
fmarechaux@jbbsante.fr

**Rédacteur en chef adjoint**

Caroline van den Broek (6836)  
cvandenbroek@jbbsante.fr

**COMITÉ DE RÉDACTION SCIENTIFIQUE**

Jean-Noël Fliessinger, Alain Tenailon,  
Jean-Michel Chabot, Alexandre Pariente,  
Jean-Pierre Aubert, Bernard Gavid, Jean Deleuze

**DÉVELOPPEMENT**

**Rédacteur en chef**

Marie-Pierre Deleuze (6950). mpdeleuze@jbbsante.fr

**Rédacteur en chef adjoint**

Perle Bodossian (6978). prbodossian.rdpmg@jbbsante.fr

**INTERNET MÉDICAL**

Philippe Eveillard (6803)

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**

Patrick Balouet, Christine Bou, Olivier Fain, François Garnier,  
Alain Houlou, Arnaud Larrouture, Marie-France Le Goaziou,  
Anne-Marie Magnier, Jean-Pierre Mairesse, Christian Mongin.

**Ont participé à ce numéro :**

Jean-Yves Nau, Franck Nouchi

**SECRETARIAT**

Brigitte Bisson, Anne-Marie Guillaume

**PUBLICITÉ**

**Directrice commerciale**

Emmanuelle Guiard-Schmid (6913). eguiard@jbbsante.fr

**Directrice de la publicité**

Valérie Ackaouy (6828). vackaouy@jbbsante.fr

**Assistante**

Agnès Chaminand (6962). achaminand@jbbsante.fr

**Directrice de la publicité (hors industrie pharmaceutique)**

Valérie Texier (6827). vtexier@jbbsante.fr

**Assistante**

Marie-Ange Guillemet (6862). maguillemet@jbbsante.fr

**COMMUNICATION**

Benjamin Guiard-Schmid (6878). bguiard@jbbsante.fr

**CONGRÈS**

Lily-Claude Levasseur (6897). lclevasseur@jbbsante.fr

**RÉALISATION**

**Secrétaire général de la rédaction**

Marc Trenson (6928). mtrenson@jbbsante.fr

**Premier rédacteur-graphiste**

Sabine Meynard-Gueye

**Rédacteurs-graphistes**

Philippe Govin, François Seebacher

**Rédacteurs-réviseurs**

Annie Rainelli, Jean-Éric Desalme, Monique Feldstein

**FABRICATION**

Chantal Trévoux (6806). ctrevoux@jbbsante.fr

ISSN : 0989-2737 – Dépot légal à parution

IMPRESSION : Dulac, 27120 Pacy-sur-Eure.

N° commission paritaire : 0609 T 81576

La revue adhère à la charte de formation médicale continue par l'écrit du Syndicat national de la presse médicale et des professions de santé (SNPM) et en respecte les règles. (Charte disponible sur demande).

La S.A. « Éditions J. B. BAILLIÈRE », bénéficiaire en toute propriété des textes publiés dans ce numéro, se réserve la disposition de tous les droits de reproduction, d'adaptation, de traduction pour tous pays et par tous procédés.

**ABONNEMENTS :**

Tarif France 102 e\*/an

**\*Offre spéciale Formation/Information**

Exclusivement réservée aux médecins généralistes :

Abonnement : La Revue du Praticien - Médecine Générale, 1 an (102 €) } 102 €  
Panorama du Médecin, 1 an (47 €) } au lieu de 149 €

Pour tout renseignement concernant un abonnement en cours ou un nouvel abonnement :

Tél. : 01 49 60 06 61 - Fax : 01 49 60 10 55

**ÉDITIONS J. B. BAILLIÈRE**

Président-directeur général : Jean-Marie Simon

Principal actionnaire : Huveaux PLC

Président : John van Kuffeler

Directeur financier : David Horne

Directeur Huveaux Europe continentale : Jean-Marie Simon

# Certifier la compétence à exercer la médecine générale

Une exigence sociale et un défi pédagogique !

En France, actuellement, l'autorisation d'exercer est délivrée par le conseil de l'Ordre lorsque le jeune médecin lui fournit son diplôme d'État. Bien que, durant le cursus de formation, il n'existe habituellement pas de processus formalisé d'évaluation de la compétence professionnelle, il est ainsi admis que les diverses procédures diplômantes renseignent valablement sur les compétences professionnelles. Par ailleurs, la loi de modernisation sociale précise que les diplômes délivrés par l'État peuvent être inscrits au répertoire national des certifications professionnelles.

Au moment où les exigences de la société se font de plus en plus pressantes, où l'évaluation des pratiques professionnelles est devenue obligatoire et où le Diplôme d'études spécialisées (DES) se met en place dans les facultés, il n'est ni raisonnable ni éthique de continuer à accepter cette situation faite d'approximations. Il est, au contraire, temps de mettre en place des procédures qui attestent réellement de la compétence des internes à exercer la médecine générale : la certification de la compétence.

Le terme de compétence, employé couramment dans le domaine professionnel, a des significations différentes, parfois même contradictoires. L'approche cognitive définit la compétence comme la mise en action de savoirs ou « savoir agir » en fonction du contexte qui aboutit à un résultat pertinent. Afin d'assurer les fonctions sociales déterminées dans des contextes spécifiques, habituellement ambulatoires, la compétence d'un généraliste s'identifie par la mise en jeu concomitante de caractéristiques cognitives, réflexives, professionnelles qui visent à la résolution des problèmes de santé complexes. L'évaluation des compétences d'un futur généraliste peut s'effectuer en recueillant, tout au long du cursus de formation, des informations valides sur ces trois ensembles puis en croisant les données recueillies. Certifier la compétence est donc une décision finale qui peut se construire à partir d'une évaluation continue tout au long des trois années du DES. Mettre en place une telle procédure nécessite :

- de disposer d'un référentiel métier, décliné sous forme de compétences génériques ;
- d'outils critériés d'évaluation ;
- d'évaluateurs formés à ces procédures.

Au préalable, il est indispensable d'évaluer le programme de formation avant de s'autoriser à évaluer les individus.

Lors de leur dernier congrès, les médecins généralistes enseignants, faisant une nouvelle fois preuve d'originalité et d'innovation, et responsables devant la société, se sont résolument engagés dans cette voie aussi exigeante qu'indispensable pour la profession et la population !



**Claude Attali**  
PU-MG, UFR Créteil.